



LM-A24-11039
18/06/2024

Pôle développement

Direction du développement et de l'aménagement territorial

Sous-direction aménagement et transition écologique

Affaire suivie par Christophe MADEGARD

☎ : 05.44.00.16.36

Réf. PDEV/DDAT/SDATE/2024/n° 2273/41

Monsieur Guillaume GUERIN

Président de la Communauté urbaine

Limoges Métropole

19, rue Bernard Palissy

87031 LIMOGES CEDEX 1

Limoges, le 13 JUIN 2024

Objet : Projet de révision allégée n° 1 du Plan local d'urbanisme de la Commune de Rilhac-Rancon.

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis le dossier de révision allégée n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la Commune de Rilhac-Rancon portant sur la réduction d'un Espace vert d'intérêt paysager (EVIP).

Cette évolution est issue d'une décision du tribunal administratif de Limoges suite au recours contentieux d'un particulier.

Le projet de révision allégée n° 1 du Plan local d'urbanisme de la Commune de Rilhac-Rancon n'appelle pas d'observation particulière de ma part.

Les services du Département restent à votre disposition pour tout renseignement éventuel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Conseil départemental,

Jean-Claude LEBLOIS